

La CREA



Réunion du Conseil

du

jeudi 7 janvier 2010



PROCES-VERBAL

L'an deux mille dix, le sept janvier, les Membres du Conseil de la CREA se sont réunis au Zénith de la Communauté à GRAND-QUEVILLY sur la convocation qui leur a été adressée le 28 décembre 2009 conformément aux articles L 5211.2, L 2121.10, L 2121.12 et L 2122.8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 17 heures 50 sous la présidence de Madame Geneviève ELIE, Doyenne d'âge.

En sa qualité de doyenne, il lui revient, en effet, selon la tradition, de présider la séance d'installation de la CREA, plus grande Communauté d'Agglomération de France.

Ce n'est donc pas sans émotion qu'elle remplit cette mission.

Mais avant de passer au premier acte officiel de la CREA, Madame ELIE souhaite aborder deux sujets qui lui tiennent à cœur en tant que militante politique et syndicale.

► La parité : qu'une femme préside cette première séance lui paraît de bonne augure pour l'avenir de la CREA.

► La place des personnes âgées dans la société : il s'agit d'un défi pour tous les responsables politiques. Et la CREA, aux côtés des Collectivités compétentes, pourra contribuer à répondre aux nouveaux besoins en matière de logement, hébergement, transport, santé et faire de son territoire un lieu où on se sent bien à tous les âges de la vie.

Pour terminer, elle veut proposer à ses Collègues une citation de Jean Jaurès : "l'histoire enseigne aux hommes la difficulté des grandes tâches et la lenteur des accomplissements, mais elle justifie l'invincible espoir".

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux articles L 5211.02 et L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame ELIE propose maintenant à l'Assemblée de procéder à la désignation d'un Secrétaire de séance qui, selon l'usage, est le plus jeune des délégués présents.

Personne ne s'y opposant, elle demande à Guillaume COUTEY de la rejoindre.

APPEL NOMINAL

A la demande de Madame ELIE, Monsieur COUTEY procède à l'appel nominal :

Etaient présents :

M. ALINE (Le Trait), M. ANQUETIN (Saint-Aubin-Epinay), M^{me} ARGELES (Rouen), M. BACHELAY (Cléon), M. BALDENWECK (Bois-Guillaume), M. BARRE (Oissel), M^{me} BASSELET (Berville-sur-Seine), M^{me} BAUD (Saint-Aubin-Celloville), M. BAUER (Sotteville-lès-Rouen), M^{me} BENDJEBARA-BLAIS (Saint-Aubin-lès-Elbeuf), M. BERBRA (Bihorel), M^{me} BERCES (Bois-Guillaume), M. BEREGOVOY (Rouen), M. BOUILLON (Canteleu), M^{me} BOULANGER (Canteleu), M. BOURGOIS (Elbeuf), M. BOURGUIGNON (Sotteville-lès-Rouen), M. BOUTANT (Déville-lès-Rouen), M^{me} BOUTELEUX (Rouen), M. BOVIN (Boos), M. BREUGNOT (Gouy), M^{me} BUREL (Saint-Etienne-du-Rouvray), M^{me} CANU (Saint-Pierre-de-Varengeville), M. CARU (Caudebec-lès-Elbeuf), M. CATTI (Yville-sur-Seine), M. CHARLIONET (Rouen), M. CHARTIER (Rouen), M. CHOISSET (Rouen), M^{me} CHRISTOL (Sotteville-lès-Rouen), M^{me} COMBES (Rouen), M. CORMAND (Canteleu), M^{me} CORNU (Le Houlme), M. COUTEY (Malaunay), M. CRAMOISAN (Le Mesnil-Esnard), M. CRESSY (Sotteville-lès-Rouen), M. CROCHEMORE (Epinay-sur-Duclair), M. DA LAGE (Sahurs), M. DANTAN (Bihorel), M. DARDANNE (Sotteville-lès-Rouen), M. DAVEAU (Caudebec-lès-Elbeuf), M. DEBREY (Fontaine-sous-Préaux), M. DECONIHOUT (Le Mesnil-sous-Jumièges), M^{me} DEL SOLE (Yainville), M^{me} DELAHAYE (Grand-Quevilly), M. DELESTRE (Petit-Quevilly), M. DEMOMBYNES (Hautot-sur-Seine), M. DESANGLOIS (Saint-Pierre-lès-Elbeuf), M. DESCHAMPS (Malaunay), M. DIALLO (Rouen), M^{me} DUBOIS (Grand-Quevilly), M. DUCABLE (Isneauville), M. DUCHESNE (Orival), M. DUPONT (Jumièges), M. DUPRAY (Grand-Couronne), M^{me} DUQUENNE (Petit-Quevilly), M. DURAME (Mont-Saint-Aignan), M^{me} DUTARTE (Rouen), M. DUTEL (Maromme), M. DUVAL (Darnétal), M^{me} ELIE (Rouen), M. ETIENNE (Canteleu), M. FABIUS (Grand-Quevilly), M. FEHIM (Rouen), M. FOUBERT (Rouen), M. FOUCAUD (Oissel), M^{me} FOURNEYRON (Rouen), M^{me} FOURNIER (Oissel), M. FOUTEL (Grand-Couronne), M. FRELEZAUX (Bonsecours), M. GABRIELLI (Anneville-Ambourville), M. GAMBIER (Déville-lès-Rouen), M. GRELAUD (Bonsecours), M^{me} GRENET (Déville-lès-Rouen), M. GRENIER (Le Houlme), M. GRIMA (Rouen), M^{me} GUGUIN (Bois-Guillaume), M. GUILLIOT (Ymare), M^{me} GUILLOTIN (Elbeuf), M. GUILLOU (Mont-Saint-Aignan), M. HARDY (Sotteville-lès-Rouen), M. HAZET (Saint-Pierre-lès-Elbeuf), M. HEBERT (Val-de-la-Haye), M. HIS (Saint-Paër), M. HOUBRON (Bihorel), M. HURE (Hénouville), M. HUSSON (Franqueville-Saint-Pierre), M. JAOUEN (La Londe), M^{me} JEANDET-MENGUAL (Rouen), M. JEANNE B. (Roncherolles-sur-le-Vivier), M. JEANNE M. (La Neuville-Chant-d'Oisel), M. JEANNIN (Petit-Couronne), M^{me} KLEIN (Rouen), M^{me} LALLIER (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. LAMAZOUADE (Grand-Couronne), M. LAMIRAY (Maromme), M. LANGLOIS (Rouen), M. LE COM (Petit-Couronne), M. LE COUSIN (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. LE FEL (Montmain), M. LEAUTEY (Mont-Saint-Aignan), M. LECERF (Darnétal), M. LECOUTEUX (Belbeuf), M^{me} LEREBOURS (Le Mesnil-Esnard), M. LEROY (Rouen), M^{me} LESCONNEC (Rouen), M. LEVILLAIN (Tourville-là-Rivière), M. MAGOAROU (Mont-Saint-Aignan), M^{me} MAINE (Mont-Saint-Aignan), M. MARIE (Elbeuf), M^{me} MARTIN (Rouen), M. MASSION (Grand-Quevilly), M. MASSON (Saint-Aubin-lès-Elbeuf), M. MELIAND (Duclair), M. MERABET (Elbeuf), M. MERLE (Notre-Dame-de-Bondeville), M. MEYER (Sotteville-sous-le-Val), M^{me} MEZRAR (Saint-Pierre-lès-Elbeuf), M. MOREAU (Rouen), M. MORISSE (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. MOYSE (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. MUNIN (Maromme), M^{me} OKOUYA (Petit-Quevilly), M. OVIDE (Cléon), M^{me} PANE (Sotteville-lès-Rouen), M. PESSIOT (Rouen), M. PETIT (Quevillon),

M^{me} PIGNAT (Saint-Jacques-sur-Darnétal), M^{me} PLATE (Grand-Quevilly), M. PONTY (Duclair), M. PREPOLESKI (Grand-Quevilly), M^{me} PREVOST (Darnétal), M^{me} RAMBAUD (Rouen), M. RANDON (Petit-Couronne), M. REGE (Le Trait), M. RENARD (Bois-Guillaume), M. RICHIER (Notre-Dame-de-Bondeville), M^{me} RIMASSON (Saint-Léger-du-Bourg-Denis), M. ROBERT (Rouen), M^{me} ROQUIGNY (Quevreville-la-Poterie), M. ROULY (Grand-Quevilly), M. ROUSSEL (Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen), M. SAINT (Saint-Martin-de-Boscherville), M. SANCHEZ E. (Saint-Martin-du-Vivier), M. SANCHEZ F. (Petit-Quevilly), M^{me} SAVOYE (Rouen), M. SCHAPMAN (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. SIMON (Sainte-Marguerite-sur-Duclair), M. SOKOLOWSKI (Franqueville-Saint-Pierre), M. SOUCASSE (Saint-Aubin-lès-Elbeuf), M. STOCK (Caudebec-lès-Elbeuf), M^{me} TAILLANDIER (Moulineaux), M. TEMPERTON (La Bouille), M. THOMAS DIT DUMONT (Bardouville), M^{me} TOCQUEVILLE (Saint-Pierre-de-Manneville), M^{me} TOSCANI (Petit-Quevilly), M. VON LENNEP (Amfreville-là-Mivoie), M. WULFRANC (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. ZAKNOUN (Elbeuf), M. ZEGHIB (Mont-Saint-Aignan), M. ZIMERAY (Petit-Quevilly).

Etai^{ent} représentés conformément aux dispositions de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

M^{me} AUPIERRE (Sotteville-lès-Rouen) par M^{me} PANE - M. CAMBERLIN (Rouen) par M. MOREAU - M. CHEVRIER (Houpeville) par M. HUSSON - M^{me} LEMARIE (Freneuse) par M. MARIE - M. ORANGE (Saint-Etienne-du-Rouvray) par M. MORISSE - M^{me} TISON (Rouen) par M^{me} RAMBAUD.

Abstente non représentée :

M^{elle} BALLUET (Rouen).

INSTALLATION DU CONSEIL (DELIBERATION N° C 100001)

Madame ELIE déclare installés dans leurs fonctions de membres du Conseil de la CREA les 167 délégués sus-nommés.

ELECTION DU PRESIDENT (DELIBERATION N° C 100002)

Conformément aux articles L 5211.2, L 2122.4 et L 2122.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame ELIE invite ensuite le Conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue du suffrage, à l'élection du Président.

Elle propose aux Membres de l'Assemblée d'avoir recours au vote électronique pour ce scrutin.

Elle informe ses Collègues que ce mode de scrutin a fait l'objet d'une déclaration à la Commission Nationale Informatique et Liberté (la CNIL) et qu'il se déroulera en présence de Maître LEGER, huissier de justice.

La proposition est soumise au vote.

Personne ne s'y opposant, le recours au vote électronique est adopté à l'unanimité.

Madame ELIE a reçu la candidature de Monsieur Laurent FABIUS.

Elle demande s'il y a d'autres candidatures et invite les présidents de groupes à s'exprimer s'ils le souhaitent.

A cette occasion de la mise en place de la CREA, Monsieur HARDY indique que les élus Communistes et Républicains tiennent à rappeler l'état d'esprit qui les anime ainsi que leur analyse de la situation.

La CREA voit le jour dans un contexte de crise du système capitaliste. Et si cette dernière est dure pour le plus grand nombre des habitants, elle est cependant douce pour les nantis et les représentants des grands groupes financiers et industriels.

Huit millions de personnes dont deux millions d'enfants vivent en France en dessous du seuil de pauvreté, chiffres terribles démontrant l'injustice sociale. Et le Gouvernement entend malheureusement poursuivre sur sa lancée jusqu'à refermer définitivement la période ouverte en 1936 et 1945 d'un état solidaire pour les faibles.

Et c'est au vu de cet objectif qu'il faut comprendre l'offensive de la droite contre les Collectivités territoriales, instances de proximité et de service qui sont les derniers remparts contre les logiques ultra-libérales.

Il est indéniable, pour les élus Communistes, que la réforme territoriale et la suppression de la Taxe Professionnelle visent à les asphyxier.

Si les élus Communistes et Républicains sont pour des réformes, elles doivent cependant être utiles et avoir pour but de rendre les Collectivités encore plus proches, plus efficaces et toujours mieux à même de remplir, dans les meilleures conditions, leurs compétences.

Ils sont donc clairement pour le maintien de la clause de compétence générale pour les départements et les régions ainsi que pour les communes qui doivent avoir les moyens de choisir ce dont elles veulent s'occuper. Et la suppression de cette clause va rendre demain très difficiles les financements des projets communaux.

Monsieur HARDY rappelle que la décentralisation a pourtant permis des avancées concrètes et des résultats importants. Elle a aussi permis que les Collectivités exercent un rôle non négligeable en matière économique et sociale par la mise en place de réseaux de solidarité et la création de zones d'activités économiques ayant souvent freiné les politiques de casse industrielle décidées par les conseils d'administrations obnubilés par la concurrence, l'auto-profit et la rentabilité.

La suppression de la Taxe Professionnelle remettra de plus en cause le lien existant entre les activités des entreprises et leur lieu d'implantation.

Il reconnaît qu'il est cependant nécessaire de transformer cette Taxe, l'économie comprenant désormais une part importante de services fortement financiarisée. Taxer en particulier les actifs financiers permettrait d'alimenter un fonds de péréquation nationale.

Monsieur HARDY tient ici à dire que c'est une affaire d'élus et non de spécialistes que d'adapter l'organisation administrative au regard de la mondialisation de l'économie qui change un certain nombre de données du système et regarde la vie de tous les jours des habitants.

Et face à cette confiscation des pouvoirs locaux imposant des régressions sociales et démocratiques, les élus Communistes et Républicains ont d'autres choix à opposer pour développer et enrichir la démocratie et mieux servir l'intérêt général.

Ils sont notamment attachés à la coopération intercommunale sur la base d'une véritable intercommunalité de projet capable de produire un développement territorial ambitieux et solidaire à la fois pour répondre aux attentes des communes et à celles des populations qui y habitent.

Sans fusion des identités, des histoires et des particularités qui font l'attrait et la vitalité des communes, cette coopération doit être un atout pour résister aux projets gouvernementaux, des efforts particuliers devant cependant être mis en œuvre pour répondre aux besoins urgents des populations des villes les plus fragiles et les plus confrontées aux durs maux de la vie, et ce en bâtissant un véritable projet de territoire orienté vers la réduction des inégalités, la défense et la promotion des services publics, le développement économique et l'emploi, la création de logements de qualité accessibles à tous, le renforcement des transports collectifs et la démocratisation de leur utilisation avec la mise en place d'une politique tarifaire qui devrait, selon lui, déboucher, à terme, sur la gratuité.

Favoriser par tous les moyens l'utilisation des transports en commun rapides et efficaces, est aussi un moyen de lutter notablement sur l'émission de CO2.

Monsieur HARDY veut indiquer ici que l'axe Rouen-Elbeuf est au cœur du développement de la CREA et que parmi les dossiers importants à traiter rapidement, il y a le projet "Seine Sud", vaste secteur pour lequel il est nécessaire, afin d'assurer sa réussite, de prévoir, dans un délai court, des transports en commun adaptés.

Les élus Communistes et Républicains considèrent également que le contournement Est est plus que jamais indispensable : ouvrage pour le développement économique et à but écologique, il permettra aux camions et véhicules qui n'ont pas besoin de traverser spécifiquement Rouen, de contourner la ville.

En ce qui concerne l'eau distribuée, depuis le 1^{er} janvier, par une régie publique pour 71 % des habitants de l'ancienne CAR auxquels s'ajoutent ceux de l'ancienne CAEBS, les élus Communistes et Républicains souhaitent vivement qu'à l'extinction des contrats en cours des autres secteurs de la CREA, l'eau soit reprise par cette régie.

Monsieur HARDY indique que les élus Communistes et Républicains qui composent la deuxième force politique de la CREA tiendront toute leur place dans la direction de l'Etablissement qui va être mise en place et ce, avec le souci permanent d'agir dans l'intérêt commun et dans le respect des différences afin de réunir les conditions pour que, concrètement, les dossiers avancent.

Très attachés aux communes, au pouvoir des maires et des conseils municipaux, ils considèrent que pour que la coopération intercommunale soit efficace et utile, il convient que la CREA travaille en liaison étroite avec les communes et pour les communes.

Pour terminer, il indique que si demain – ce qu'ils ne souhaitent pas – il était question de métropole, de nouveau périmètre ou de toute autre forme d'intercommunalité, cette décision devra faire l'objet d'un large débat avec les populations et être soumise à référendum comme cela devra se faire pour la réunification des deux Normandies.

Monsieur RENARD souhaite une bonne et heureuse année 2010 à ses Collègues en espérant qu'elle puisse voir le Conseil de la CREA – dont l'exécutif va être mis en place ce soir – débattre dans la sérénité et le respect de chacun.

Il rappelle que lui-même et une partie de son nouveau groupe – Union Démocratique du Grand Rouen UDGR – n'ont pas souhaité cette situation, le manque de cohérence du périmètre et les incertitudes qui entourent la gouvernance de l'Etablissement leur paraissant faire obstacle à cette création. Et ils avaient proposé, dans un premier temps, de fusionner uniquement les agglomérations de Rouen et d'Elbeuf d'une part, dans un souci de cohérence territoriale et d'autre part, dans l'attente des réformes institutionnelles envisagées.

Ils ont tenté de convaincre du bien-fondé de leur position et échoué face à la majorité des élus qui composent aujourd'hui l'Assemblée.

Ils prennent donc acte aujourd'hui de la décision du Président et de celle du Préfet en espérant que l'intercommunalité garantisse sans délai une même équité entre tous les habitants du territoire et réussisse cette entreprise d'intégration de toutes les communes qui pour le moment paraît un peu lointaine.

Il souligne qu'en ce début du XXI^e siècle, le plus grand défi de la CREA n'est pas la construction de palais des congrès – même si de tels équipements peuvent avoir leur utilité – mais bien de faciliter la vie quotidienne des administrés, des familles qui vivent sur son territoire et qui, pour un certain nombre d'entre elles sont en difficulté.

Pour cela, il faudra – même si l'exercice est difficile – mettre en place, dans la sérénité, un véritable plan pluriannuel d'actions et de projets au service et en lien direct avec la vie des habitants.

La CREA devra avoir une politique et faire naître un sentiment d'appartenance à travers la population en étant utile pour les transports, pour l'emploi, pour la préservation de l'environnement ainsi que pour les entreprises et le monde économique.

Il faudra également qu'elle soit juste dans les aides apportées aux communes et dans la reconnaissance, par exemple, des équipements communautaires.

Partant de là, il convient préalablement à toute autre chose de définir la méthode de travail et choisir les grands chantiers à poursuivre et ceux à initier et ce, en ayant toujours à l'esprit la vision de l'intérêt général en termes de services publics et de rationalisation des dépenses.

Pour Monsieur RENARD, cela passe obligatoirement, notamment, par une remise à plat des contrats d'Agglo de Rouen et d'Elbeuf actuels qui sont de fait aujourd'hui caducs et par la recherche de la bonne méthode de gouvernance respectant la Charte communautaire soumise au Conseil en juillet dernier.

Sur ce dernier point, quelques questions simples se posent : où et quand seront créés les pôles de proximité prévus ? Quels en seront les modes de gestion ? Quelles en seront les compétences ? Et seront-ils décisionnels ?

L'ensemble des élus aura-t-il également un réel travail de proposition et de réflexion au sein de l'Etablissement par la création de véritables commissions spécialisées déclinées en groupes de travail ouverts aux élus non communautaires ?

Le groupe d'élus que représente Monsieur RENARD veut croire, malgré ce questionnement, à un avenir meilleur que celui auquel étaient destinés les quatre Etablissements séparés.

Et pour y croire, il faut s'en donner les moyens en faisant abstraction des étiquettes politiques et en considérant la CREA comme n'étant pas le lieu du débat sur les politiques nationales.

Pour terminer, il indique que son groupe ne présentera aucun candidat au poste de Président.

Monsieur MOREAU indique que le groupe des élus écologistes se réjouit d'être rejoint par de nouveaux Collègues.

Très rapidement, il rappelle que les écologistes sont favorables au développement des intercommunalités qui sont, à la fois, un outil de défense du service public et un outil de lutte contre l'étalement urbain, qui, à leur sens, est l'un des enjeux forts du siècle actuel qu'il faudra relever.

Cela dit, il pense que la CREA est un outil qui a un potentiel devant, cependant, se concrétiser dans un projet.

La révision du Contrat d'agglomération devra d'ailleurs prochainement prouver si les orientations vont dans le bon sens.

Sur l'enjeu des déplacements, la CREA va-t-elle accorder une priorité forte aux transports en commun en multipliant les sites-propres, en développant les trams-trains et les transports à la demande ? Il rappelle aussi le projet essentiel de la gare rive gauche.

La nouvelle Communauté présentant beaucoup de territoires ruraux, un deuxième enjeu sera celui des terres agricoles et des espaces naturels avec la mise en place d'une nouvelle politique, sachant que des espaces agricoles et naturels mal protégés et mal organisés auront pour conséquence le développement de l'étalement urbain et des déplacements et une qualité de vie globalement dégradée.

Sur l'enjeu de la gouvernance évoquée par Monsieur RENARD et, plus globalement, sur celui de la démocratie, il souligne que l'intercommunalité est une bonne chose même si son inconvénient majeur est d'éloigner les citoyens des élus désignés au suffrage universel.

Si le projet en cours de réforme institutionnelle de l'Etat envisage d'y remédier pour partie, cela n'est pas suffisant et il faudra créer et multiplier des outils qui permettront d'organiser la gouvernance au sein des communes et avec les citoyens. Une des pistes évoquées sur ce point est la multiplication des observations comme celui sur l'eau.

Monsieur MOREAU finira par l'enjeu qui, à son avis, va être au cœur de la vie des habitants, à savoir l'enjeu économique.

En effet, l'année qui vient de s'écouler a été terrible pour le territoire dont une bonne partie est organisé autour d'activités économiques industrielles et logistiques frappées de plein fouet par la crise actuelle qui va malheureusement se poursuivre sur 2010.

La question qui va se poser est : comment la CREA va faire pour arrêter ces fermetures d'entreprises en masse ?

La solution est d'abord d'accorder des aides d'urgence au niveau des entreprises existantes et de diversifier l'activité – l'agglomération étant dans ce domaine, très en retard par rapport à d'autres – en accroissant les emplois tertiaires, en se tournant vers le tourisme, le service à la personne et en travaillant avec le secteur industriel actuellement fort pour qu'il puisse convertir son activité et être compatible avec la crise.

Monsieur MOREAU pense que cette crise est d'abord et avant tout une crise productiviste et écologiste. Et si les activités sont en difficulté, c'est parce qu'elles sont organisées autour d'un fonctionnement productiviste qui a négligé progressivement le travail, les salariés en s'exposant à la concurrence internationale.

Pour y remédier, il faudra commencer par renoncer aux projets du passé. Il n'est, par exemple, plus possible (et là il est en désaccord avec Monsieur HARDY) de continuer à prôner le contournement Est qui, au-delà des impacts environnementaux (accélération de l'étalement urbain), aura un défaut, celui de mobiliser 1 milliard d'euros qui manqueront le jour où la CREA voudra organiser différemment son territoire et réussir son pari de transformer ses activités aujourd'hui en difficulté en activités de pointe qui seront le fleuron du pays.

En relevant ces défis, la CREA prouvera ainsi sa capacité d'adaptation pour que les habitants puissent continuer à vivre, travailler, se déplacer sur son territoire et pour qu'elle devienne réellement la première éco-communauté de France.

Monsieur HUSSON considère que la formation de la CREA est une opportunité pour l'agglomération.

Constatant qu'une opposition partisane ou dogmatique ne correspondait pas à leurs principes d'engagement dans la vie publique, les délégués des communes de Boos, Darnétal, Fontaine-sous-Préaux, Franqueville-Saint-Pierre, Houpeville, Quevillon, Quévreville-la-Poterie, Sahurs, Saint-Aubin-Celloville, Saint-Aubin-lès-Elbeuf, Saint-Paër et du Val-de-la-Haye ont désiré constituer un groupe d'élus libres et indépendants souhaitant prendre part activement aux débats dans un souci de progrès pour l'intérêt général.

Le pragmatisme et la raison orienteront leur décision au sein de l'Assemblée. Et s'ils ont envie d'agir et d'être constructifs, ils ne seront cependant pas naïfs mais attentifs et critiques quand il le faudra.

Le groupe "Sans étiquette" est d'ores et déjà prêt – avec optimisme et confiance – à collaborer avec tous ceux qui souhaitent travailler efficacement et sans arrière-pensée au développement de la CREA.

Monsieur BOUILLON se félicite de l'étape importante qui vient d'être franchie aujourd'hui avec cette naissance de la 1^{ère} communauté de France et de ce coup d'envoi d'un formidable projet porteur d'avenir.

Mais à partir d'aujourd'hui, il faudra apporter, chaque jour, la preuve que la CREA signifie plus de solidarité et plus d'efficacité.

Les élus du groupe "Socialiste, Républicain, Rassemblement et apparentés" qu'il représente ont voulu avec passion cette grande communauté pour en servir avec ambition son territoire et ses habitants qui doivent gagner les batailles de demain sur le plan économique et sur le plan de l'emploi.

Et ils restent persuadés que la CREA relèvera les défis qui sont devant elle : développement durable, attractivité économique, tourisme, solidarité, culture, sport, logement, formation.

Une très large majorité s'est dégagée pour vouloir la CREA qui est d'abord la volonté d'un homme, celle de Laurent FABIUS qui a été suffisamment visionnaire pour la penser avant même que les regroupements soient un véritable objectif législatif pour certains et presque une évidence aujourd'hui pour d'autres.

Monsieur BOUILLON espère qu'aujourd'hui, c'est l'unanimité qui portera l'équipe chargée de l'animer.

Pour terminer, il salue les volontés de Jean-Marie ALINE, Patrick SIMON et Didier MARIE, défricheurs qui rejoignent Laurent FABIUS qui a su être plus que jamais un véritable défricheur d'avenir.

Il est persuadé que, tous ensemble, les membres de l'Assemblée feront du bon travail et seront des créateurs d'avenir.

Madame ELIE remercie ses Collègues.

Personne ne prenant plus la parole, elle propose à ses Collègues de passer au vote.

Chaque délégué procède au vote sur son boîtier.

Le dépouillement donne les résultats ci-après :

Nombre de délégués en exercice	167
Nombre de délégués présents	160
Nombre de délégués présents ou représentés	166
Nombre de votes enregistrés	164
A déduire : votes blancs	6
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	158
Majorité absolue	80

A obtenu : M. Laurent FABIUS : 158 voix.

Monsieur Laurent FABIUS ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Président de la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe (CREA).

Madame ELIE lui adresse ses félicitations les plus chaleureuses et elle l'invite à venir prendre la présidence.

Monsieur le Président a tout d'abord une pensée pour ses Collègues qui sont récemment disparus. Il veut en particulier citer trois d'entre eux, Roger LEFEBVRE, Joël CLEMENT et Michel GRANDPIERRE qui ont été des hommes de progrès et qui ont œuvré pour leur Commune et la Collectivité.

Au moment où l'Assemblée s'apprête à bâtir l'avenir de cette Collectivité, il lui a paru légitime que chacun ait une pensée particulière pour eux. Il demande donc à ses Collègues, quelques instants de silence.

Il les remercie.

Il veut maintenant remercier les délégués de leur confiance qui le touche beaucoup.

Elle l'oblige, comme eux, à relever le défi qu'ils ont choisi et qui est de faire de la CREA le premier territoire du Nord-Ouest de la France par sa population, par son attractivité, par son projet et, il le souhaite, par son succès.

Monsieur le Président souligne que la CREA est à la fois une continuité et une nouveauté.

En effet, les 71 communes qui la composent étaient actives et les 4 anciennes communautés apportaient déjà des services à la population.

Elles constituaient cependant, dans les faits, une sorte de territoire commun puisque 85 % de leurs habitants y travaillent et que la Seine était déjà leur trait d'union, leur symbole.

Si la formule de communauté choisie marque cette continuité, pour autant, la CREA traduit une nouveauté majeure.

Les quatre entités ont désormais un projet commun, des moyens communs et une solidarité commune.

Mais comme toute nouveauté, celle-ci doit mettre un temps à se rôder. Et il faudra ici être pragmatique et souple, savoir adapter et s'adapter à la réalité.

Avec environ ½ million d'habitants, la première communauté d'agglomération de France a un budget important, près d'un millier de collaborateurs, des compétences qui s'étendront complètement ou partiellement : des transports au développement, de l'urbanisme aux déchets, de l'eau à la voirie, du logement à la culture et au sport.

L'une des originalités de la CREA est le nombre des communes de moins de 4 500 habitants qu'elle comprend et auxquelles elle apportera en particulier solidarité financière et assistance technique.

Monsieur le Président souligne que la CREA représente près de la moitié du département de la Seine-Maritime, plus du quart de la Haute-Normandie et qu'elle renforce par là-même le rôle de Rouen capitale.

Il revient maintenant sur une question posée : comment la CREA va-t-elle fonctionner ?

Son fonctionnement se fera selon les principes fixés ensemble et garantis par la Charte adoptée par les Conseils des quatre EPCI.

La CREA a vocation à bien faire là où elle est mieux placée que les autres échelons des Collectivités.

Afin que les services soient rendus au plus près des habitants, des pôles de proximité sont dès à présent établis à Elbeuf, à Duclair et au Trait. Ils seront animés par des responsables de pôle à la disposition des élus et d'abord des maires qui formeront une conférence réunie périodiquement pour traiter les affaires concernant les pôles, et ce avec des personnels de la CREA.

Cette organisation doit permettre proximité, réactivité et efficacité.

Et les Vice-Présidents veilleront autour de lui à la bonne administration de la CREA. Il leur attribuera, dès cette semaine, les délégations nécessaires tout comme aux conseillers délégués.

Il indique que le Conseil se réunira environ tous les deux mois et que le Bureau exercera les tâches qui lui seront confiées par la délibération qui sera soumise au vote dans quelques minutes.

Chaque délégué communautaire participera, s'il le souhaite, au travail commun à la fois au sein du Conseil et des Commissions qui pourront former des groupes de travail plus spécialisés.

Les femmes verront aussi leur place renforcée par rapport aux structures antérieures. Il proposera d'ailleurs prochainement à l'Assemblée que la CREA signe la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale avec un plan d'actions spécifiques. Et il est sûr que dans ce domaine, comme dans d'autres, la CREA sera exemplaire.

Pour mener à bien leurs tâches, les élus ont la chance de pouvoir s'appuyer sur des personnes compétentes et motivées. Il les remercie ici de leur collaboration dans la préparation du passage à la CREA qui n'était pas facile sachant qu'il fallait parallèlement assurer la continuité du service et préparer les changements nécessaires.

Il considère que le gros du travail d'adaptation est d'ores et déjà opéré grâce aussi au concours précieux apporté par la Préfecture et le Trésor Public qu'il remercie.

Monsieur le Président indique que ses Collègues peuvent compter sur lui pour faire preuve d'écoute, de volonté de rassemblement et d'engagement clair sur le fond au service du territoire que chacun ici aime.

Sur le travail assez considérable à mener à bien, Monsieur le Président va se limiter à trois séries de remarques.

► sur l'année 2010 :

Il conviendra d'abord de mettre concrètement en route la CREA. Compte-tenu du travail préparatoire et du soutien exprimé, il est tout à fait optimiste.

Et il veut remercier ici les élus qui se sont mobilisés pour faire avancer le projet, en particulier Jean-Marie ALINE, Valérie FOURNEYRON, Didier MARIE, Patrick SIMON auxquels il ajoutera Frédéric SANCHEZ et Nelly TOCQUEVILLE.

Il indique que début février, le Conseil procèdera au Débat d'Orientations Budgétaires et qu'en mars, il examinera son Budget Primitif.

Courant 2010, les Contrats d'agglomération passés avec la Région et le Département – qui sont des partenaires efficaces et fidèles – seront actualisés.

Entre juin et septembre, il conviendra de contribuer à la réussite du Festival Normandie Impressionniste.

Au deuxième semestre, auront lieu en particulier l'ouverture du 106 qui sera l'équipement culturel du Nord-Ouest le plus important dédié aux musiques actuelles, l'ouverture du hangar 2 aménagé pour les familles, pour les enfants et pour la culture scientifique. Seront également inaugurés le Pôle Taillandier qui stimulera le développement d'entreprises innovantes et le Pôle des savoirs regroupant, à Elbeuf, le Musée, le centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine, les archives et la MJC.

Et avant la fin de l'année, la CREA devra être en mesure de créer un titre de transport unique sur l'ensemble de la CREA.

► Le reste du mandat jusqu'en 2014 :

Dès 2011, le transport à la demande sera lancé en zone rurale. Ce qui constituera pour beaucoup d'habitants un vrai plus.

Il faudra aussi initier ou poursuivre des projets utiles au développement durable de la CREA et des communes avec un souci des économies d'échelle dans le domaine des transports, de la voirie, de l'eau et de l'assainissement, des zones économiques, de l'emploi, du logement, de l'urbanisme, de la politique sportive et culturelle, du soutien à la vie associative, etc...

C'est en effet sur ce concret que les habitants attendent la CREA que chacun ici devra veiller à faire connaître auprès d'eux d'abord tout comme à l'extérieur.

D'ici 2014, de nombreux chantiers seront achevés et d'autres ouverts avec l'aide de l'Agence d'urbanisme qui vient d'être lancée : le palais des sports, le renouvellement des rames de métro, la nouvelle ligne de transports reliant le Nord de la CREA au Madrillet, l'aménagement de l'ancien hippodrome des Bruyères, le développement économique avec des zones d'activités technologiques, industrielles, artisanales diversifiées, les voies de circulation et les transports doux, la réalisation de nouveaux quartiers, la lutte contre les inondations, la politique environnementale, la politique du logement, de la culture et du sport... Un centre d'affaires et de congrès devra voir le jour. Les liaisons entre Elbeuf et l'agglomération rouennaise, et au-delà, est un des dossiers les plus sensibles pour apporter un service supplémentaire à de nombreux habitants.

Toutes ces actions sur l'ensemble du territoire sont évidemment conditionnées par la situation économique et sociale.

► Les préoccupations :

A cet égard, il exprime son inquiétude quant à la réforme territoriale comprenant, en particulier, les orientations prises touchant les finances locales.

Le chef de l'Etat a décidé de supprimer la Taxe Professionnelle qui représente 40 % des ressources de fonctionnement de la Collectivité et qui sera remplacée par six contributions différentes avec une promesse de compensation intégrale pour 2010. Mais qu'en sera-t-il par la suite ?

Cette inquiétude rend rétroactivement encore plus légitime ce choix de réaliser la CREA. Il oblige cependant chacun à se mobiliser afin que les mesures gouvernementales ne se traduisent par une augmentation des taxes et impôts locaux sur les ménages et par une détérioration ou une amputation des services aux habitants.

Si la situation financière actuelle de la CREA est satisfaisante, il faudra être vigilant en ce qui concerne les dispositions spéciales qui vont affecter l'agglomération.

Le dossier dit "du grand Paris" peut être pour la CREA la meilleure ou la pire des choses.

Ce peut être un atout s'il permet, par exemple, d'améliorer la desserte ferroviaire avec la capitale et avec l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle.

Mais ce sera la pire des choses si certains croient pouvoir confondre la CREA avec une banlieue interstitielle entre Le Havre et Paris, et la Seine avec une deuxième autoroute.

La CREA doit aider les élus à peser plus au niveau des arbitrages nationaux.

Dans cet esprit, il souhaite faire part à ses Collègues de quelques initiatives possibles :

1. Concernant la dimension régionale et nationale

La CREA devra se voir reconnaître sa pleine place en Normandie (Et qu'il y ait une ou deux Normandie, Rouen en est la capitale – l'histoire, l'intérêt général et les faits ont déjà tranchés le débat – et la naissance de la CREA renforce ce choix) et appuyer les initiatives qui vont dans ce sens.

Et si la CREA doit développer son dialogue amical, son partenariat avec les autres grandes villes et agglomérations de Normandie et avec l'Île de France et la Picardie, autant il est hors de question que, pour des raisons politiciennes, elle accepte que des décisions nationales dans les domaines administratif, social, culturel, portuaire, économique affaiblissent la situation de Rouen et celle de la CREA.

Dans le même esprit, il est indispensable que la CREA renforce sa place en matière d'enseignement supérieur et de recherche qui sont des leviers absolument vitaux de développement et d'innovation.

Et il pense là utile de proposer aux principaux acteurs concernés une conférence de l'enseignement supérieur et de la recherche qui pourrait être organisé sur un rythme bisannuel afin de définir et de suivre précisément les grandes priorités régionales dans ce domaine.

Il conviendra, en liaison avec les responsables, de conforter et, si nécessaire, d'élargir l'Armada qui bénéficie d'un rayonnement indiscutable. Et le Festival Normandie Impressionniste doit, en matière culturelle, être aussi un vecteur majeur de développement et d'attractivité.

2. Concernant la dimension internationale

La solidarité fait depuis longtemps partie de l'approche de l'agglomération rouennaise qui a noué des partenariats, notamment avec des pays pauvres.

La CREA devra les poursuivre.

Et puisque c'est en Chine que va se jouer une grande part de son futur, il croit que la CREA gagnera à compléter ses échanges par un partenariat significatif avec une grande agglomération de cet immense pays.

L'ensemble des initiatives qu'il vient de citer s'accompagneront d'autres décisions, qu'elles soient ambitieuses ou plus modestes.

Le Conseil consultatif de développement qui réunira des représentants des forces vives du territoire, apportera à la CREA des avis, des réactions et des suggestions utiles.

Et la population, selon des modalités souples, devra être associée démocratiquement à ces initiatives pour proposer mais aussi pour expérimenter et pour évaluer.

L'action publique doit être solidaire, efficace, co-élaborée. Tout cela confèrera à la Communauté le développement et le rayonnement qu'elle mérite.

Pour Monsieur le Président, il s'agit maintenant, après les débats, de passer à l'action.

Il rappellera ici en quelques phrases des éléments du projet et citer quelques termes qui peuvent le caractériser.

La CREA est à la fois un territoire de nature (ensemble exceptionnel de forêts, de zones humides, de coteaux, de vergers, de méandres de la Seine...) qu'elle doit préserver et valoriser et un territoire de travail (industries, petites, moyennes et grandes entreprises, activités portuaires) abîmé dont il faut accompagner les mutations, résorber les friches, aménager des zones de nouvelles générations bien desservies, en favorisant la recherche et la formation ainsi que toutes les activités indispensables pour l'emploi.

De cette double exigence, il résulte que la CREA devra être exemplaire notamment en matière de transports en commun. Elle devra freiner l'étalement urbain et le maintien territorial de service public devra être pour elle essentiel.

Tout cela fait partie du projet CREA qui peut se qualifier par quelques termes-clés :

a/ Eco-développement

Il est en effet indispensable que le développement économique soit équilibré par un développement social, culturel et environnemental. La CREA doit être une des premières éco-communautés de France. Pour ce faire, elle doit redoubler d'initiatives pour être exemplaire.

b/ Solidarité

Il s'agit de solidarité entre les communes, solidarité entre les populations dont beaucoup souffrent parfois très durement.

La CREA doit ici veiller à renforcer ses actions sur le plan financier comme sur celui de l'emploi, du logement et des services publics locaux.

Et il serait intéressant qu'elle mette en place un Observatoire des solidarités pour évaluer la situation communautaire et donner des conseils.

c/ Attractivité

Unis, les quatre Etablissements vont peser davantage et avoir les moyens nécessaires pour attirer.

En matière de développement économique, l'ADEAR verra ici ses moyens et ses objectifs renforcés et le tourisme se confirmera comme une grande cause d'agglomération.

d/ Proximité

Le territoire de la CREA est vaste et divers.

Tout le fonctionnement de la CREA est conçu pour rester très proche des citoyens et être réactif.

Pour terminer, Monsieur le Président veut dire un mot sur le nom donné à la structure : CREA.

Ses initiales sont simples : Communauté – Rouen – Elbeuf – Austreberthe, comme sont simples ses objectifs et ses valeurs : création – créativité.

Il remercie à nouveau ses Collègues pour leur confiance en ce début d'année qui marque aussi le début de la CREA. Il lui souhaite beaucoup de succès.

Il propose maintenant de passer à la suite de l'ordre du jour.

COMPOSITION DU BUREAU : DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS ET DE MEMBRES (DELIBERATION N° C 100003)

Monsieur le Président présente le projet de Délibération qui a été adressé à ses Collègues, et en donne lecture :

"Le Quorum constaté,

Le Conseil de la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 22 décembre 2009 créant la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe,

Vu les statuts de la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe, notamment l'article 7 qui stipule

"Le Conseil de la Communauté d'Agglomération élit en son sein un Bureau composé d'un Président, de vice-présidents et de membres. Le nombre de vice-présidents et de membres est fixé par le Conseil de la Communauté d'Agglomération.

La ville de Rouen et au moins une commune de moins de 4 500 habitants doivent être représentées au Bureau."

Il est proposé de fixer à 45 le nombre de vice-présidents dont quatre premiers Vice-Présidents et à 16 le nombre de membres du Bureau".

Le Bureau serait ainsi composé de 62 membres dont le Président.

Le Président propose aux membres de l'Assemblée d'avoir recours au vote électronique.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Laurent FABIOUS, Président,

Après en avoir délibéré,

Décide :

» à l'unanimité, de recourir au vote électronique pour l'approbation de cette Délibération,

et

» de fixer

o à 45 le nombre de vice-présidents et à 16 le nombre de membres du Bureau, soit à 62 le nombre de représentants au Bureau dont le Président."

La délibération est adoptée (Pour : 156 voix / Contre : 2 / Abstention : 8).

ELECTION DES VICE-PRESIDENTS (DELIBERATION N° C 100004)

Monsieur le Président invite maintenant l'Assemblée à procéder à l'élection des Vice-Présidents au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Il propose aux Membres de l'Assemblée d'avoir recours au vote électronique pour ce scrutin.

Personne ne s'y opposant, chaque délégué procède au vote sur son boîtier.

Premier Vice-Président

Est candidat : Monsieur Jean-Marie ALINE.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice	167
Nombre de délégués présents ou représentés	166
Nombre de votes enregistrés	162
A déduire : votes blancs	4
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	158
Majorité absolue	80

A obtenu : Monsieur Jean-Marie ALINE : 158 voix.

Monsieur Jean-Marie ALINE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé 1^{er} Vice-Président.

Première Vice-Présidente

Est candidate : Madame Valérie FOURNEYRON.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice	167
Nombre de délégués présents ou représentés	166
Nombre de votes enregistrés	162
A déduire : votes blancs	6
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	156
Majorité absolue	79

A obtenu : Madame Valérie FOURNEYRON : 156 voix.

Madame Valérie FOURNEYRON ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamée 1^{ère} Vice-Présidente.

Premier Vice-Président

Est candidat : Monsieur Didier MARIE.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice	167
Nombre de délégués présents ou représentés	166
Nombre de votes enregistrés	161
A déduire : votes blancs	5
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	156
Majorité absolue	79

A obtenu : M Monsieur Didier MARIE : 156 voix.

Monsieur Didier MARIE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé 1^{er} Vice-Président.

Premier Vice-Président

Est candidat : Monsieur Patrick SIMON.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice	167
Nombre de délégués présents ou représentés	166
Nombre de votes enregistrés	160
A déduire : votes blancs	7
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	153
Majorité absolue	77

A obtenu : Monsieur Patrick SIMON : 153 voix.

Monsieur Patrick SIMON ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé 1^{er} Vice-Président.

Vice-Président

Est candidat : Monsieur Benoît ANQUETIN.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice	167
Nombre de délégués présents ou représentés	166
Nombre de votes enregistrés	161
A déduire : votes blancs	5
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	156
Majorité absolue	79

A obtenu : Monsieur Benoît ANQUETIN: 156 voix.

Monsieur Benoît ANQUETIN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé Vice-Président.

Vice-Président

Est candidat : Monsieur Jean-Michel BEREGOVOY.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice	167
Nombre de délégués présents ou représentés	166
Nombre de votes enregistrés	158
A déduire : votes blancs	17
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	141
Majorité absolue	71

A obtenu : Monsieur Jean-Michel BEREGOVOY : 141 voix.

Monsieur Jean-Michel BEREGOVOY ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé Vice-Président.

Vice-Président

Est candidat : Monsieur Christophe BOUILLON.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice	167
Nombre de délégués présents ou représentés	166
Nombre de votes enregistrés	160

A déduire : votes blancs	5
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	155
Majorité absolue	78

A obtenu : Monsieur Christophe BOUILLON : 155 voix.

Monsieur Christophe BOUILLON ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé Vice-Président.

Vice-Président

Est candidat : Monsieur Pierre BOURGUIGNON.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice	167
Nombre de délégués présents ou représentés	166
Nombre de votes enregistrés	160
A déduire : votes blancs	10
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	150
Majorité absolue	76

A obtenu : Monsieur Pierre BOURGUIGNON: 150 voix.

Monsieur Pierre BOURGUIGNON ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé Vice-Président.

Vice-Présidente

Est candidate : Madame Pierrette CANU.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice	167
Nombre de délégués présents ou représentés	166
Nombre de votes enregistrés	159
A déduire : votes blancs	7
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	152
Majorité absolue	77

A obtenu : Madame Pierrette CANU : 152 voix.

Madame Pierrette CANU ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamée Vice-Présidente.

Vice-Président

Est candidat : Monsieur Noël CARU.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice	167
Nombre de délégués présents ou représentés	166
Nombre de votes enregistrés	160
A déduire : votes blancs	13
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	147
Majorité absolue	74

A obtenu : Monsieur Noël CARU : 147 voix.

Monsieur Noël CARU ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé Vice-Président.

Vice-Président

Est candidat : Monsieur Bernard CATTI.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice	167
Nombre de délégués présents ou représentés	166
Nombre de votes enregistrés	162
A déduire : votes blancs	11
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	151
Majorité absolue	76

A obtenu : Monsieur Monsieur Bernard CATTI : 151 voix.

Monsieur Bernard CATTI ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé Vice-Président.

Vice-Président

Est candidat : Monsieur Serge CRAMOISAN.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice	167
Nombre de délégués présents ou représentés	166
Nombre de votes enregistrés	159
A déduire : votes blancs	16
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	143
Majorité absolue	72

A obtenu : Monsieur Serge CRAMOISAN : 143 voix.

Monsieur Serge CRAMOISAN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé Vice-Président.

Vice-Président

Est candidat : Monsieur André DELESTRE.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice	167
Nombre de délégués présents ou représentés	166
Nombre de votes enregistrés	158
A déduire : votes blancs	3
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	155
Majorité absolue	78

A obtenu : Monsieur André DELESTRE : 155 voix.

Monsieur André DELESTRE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé Vice-Président.

Vice-Présidente

Est candidate : Madame Anne-Marie DEL SOLE.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice	167
Nombre de délégués présents ou représentés	166
Nombre de votes enregistrés	160
A déduire : votes blancs	4
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	156
Majorité absolue	79

A obtenu : Madame Anne-Marie DEL SOLE : 156 voix.

Madame Anne-Marie DEL SOLE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamée Vice-Présidente.

Vice-Président

Est candidat : Monsieur Patrice DESANGLOIS.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice	167
Nombre de délégués présents ou représentés	166
Nombre de votes enregistrés	161
A déduire : votes blancs	9
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	152
Majorité absolue	77

A obtenu : Monsieur Patrice DESANGLOIS : 152 voix.

Monsieur Patrice DESANGLOIS ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé Vice-Président.

Vice-Président

Est candidat : Monsieur Stéphane DESCHAMPS.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice	167
Nombre de délégués présents ou représentés	166
Nombre de votes enregistrés	158
A déduire : votes blancs	7
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	151
Majorité absolue	76

A obtenu : Monsieur Stéphane DESCHAMPS : 151 voix.

Monsieur Stéphane DESCHAMPS ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé Vice-Président.

Vice-Président

Est candidat : Monsieur Thierry FOUCAUD.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice	167
Nombre de délégués présents ou représentés	166
Nombre de votes enregistrés	156
A déduire : votes blancs	10
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	146
Majorité absolue	74

A obtenu : Monsieur Thierry FOUCAUD : 146 voix.

Monsieur Thierry FOUCAUD ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé Vice-Président.

Vice-Président

Est candidat : Monsieur Dominique GAMBIER.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice	167
Nombre de délégués présents ou représentés	166
Nombre de votes enregistrés	155
A déduire : votes blancs	20
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	135
Majorité absolue	68

A obtenu : Monsieur Dominique GAMBIER : 135 voix.

Monsieur Dominique GAMBIER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé Vice-Président.

Vice-Président

Est candidat : Monsieur Laurent GRELAUD.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice	167
Nombre de délégués présents ou représentés	166
Nombre de votes enregistrés	160
A déduire : votes blancs	16
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	141
Majorité absolue	71

A obtenu : Monsieur Laurent GRELAUD : 141 voix.

Monsieur Laurent GRELAUD ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé Vice-Président.

Vice-Président

Est candidat : Monsieur Daniel GRENIER.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice	167
Nombre de délégués présents ou représentés	166
Nombre de votes enregistrés	161
A déduire : votes blancs	12
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	149
Majorité absolue	75

A obtenu : Monsieur Daniel GRENIER : 149 voix.

Monsieur Daniel GRENIER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé Vice-Président.

Vice-Présidente

Est candidate : Madame Françoise GUILLOTIN.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice	167
Nombre de délégués présents ou représentés	166
Nombre de votes enregistrés	158
A déduire : votes blancs	4
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	154
Majorité absolue	78

A obtenu : Madame Françoise GUILLOTIN : 154 voix.

Madame Françoise GUILLOTIN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamée Vice-Présidente.

Vice-Président

Est candidat : Monsieur Dominique HARDY.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice	167
Nombre de délégués présents ou représentés	166
Nombre de votes enregistrés	157
A déduire : votes blancs	15
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	142
Majorité absolue	72

A obtenu : Monsieur Dominique HARDY : 142 voix.

Monsieur Dominique HARDY ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé Vice-Président.

Vice-Président

Est candidat : Monsieur Pascal HOUBRON.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice	167
Nombre de délégués présents ou représentés	166
Nombre de votes enregistrés	157
A déduire : votes blancs	19
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	138
Majorité absolue	70

A obtenu : Monsieur Pascal HOUBRON : 138 voix.

Monsieur Pascal HOUBRON ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé Vice-Président.

Vice-Président

Est candidat : Monsieur Bruno HURE.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice	167
Nombre de délégués présents ou représentés	166
Nombre de votes enregistrés	156
A déduire : votes blancs	8
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	148

Majorité absolue

75

A obtenu : Monsieur Bruno HURE : 148 voix.

Monsieur Bruno HURE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé Vice-Président.

Vice-Président

Est candidat : Monsieur Jean-Yves HUSSON.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice	167
Nombre de délégués présents ou représentés	166
Nombre de votes enregistrés	158
A déduire : votes blancs	12
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	146
Majorité absolue	74

A obtenu : Monsieur Jean-Yves HUSSON : 146 voix.

Monsieur Jean-Yves HUSSON ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé Vice-Président.

Vice-Président

Est candidat : Monsieur Jean-Pierre JAOUEN.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice	167
Nombre de délégués présents ou représentés	166
Nombre de votes enregistrés	154
A déduire : votes blancs	20
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	134
Majorité absolue	68

A obtenu : Monsieur Jean-Pierre JAOUEN : 134 voix.

Monsieur Jean-Pierre JAOUEN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé Vice-Président.

Vice-Président

Est candidat : Monsieur David LAMIRAY.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice	167
Nombre de délégués présents ou représentés	166
Nombre de votes enregistrés	152

A déduire : votes blancs	46
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	106
Majorité absolue	54

A obtenu : Monsieur David LAMIRAY : 106 voix.

Monsieur David LAMIRAY ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé Vice-Président.

Vice-Président

Est candidat : Monsieur Pierre LEAUTEY.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice	167
Nombre de délégués présents ou représentés	166
Nombre de votes enregistrés	158
A déduire : votes blancs	22
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	136
Majorité absolue	69

A obtenu : Monsieur Pierre LEAUTEY : 136 voix.

Monsieur Pierre LEAUTEY ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé Vice-Président.

Vice-Président

Est candidat : Monsieur Jean-Claude LE FEL.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice	167
Nombre de délégués présents ou représentés	166
Nombre de votes enregistrés	162
A déduire : votes blancs	12
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	150
Majorité absolue	76

A obtenu : Monsieur Jean-Claude LE FEL : 150 voix.

Monsieur Jean-Claude LE FEL ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé Vice-Président.

Vice-Présidente

Est candidate : Madame Monique LEMARIE.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice	167
--------------------------------	-----

Nombre de délégués présents ou représentés	166
Nombre de votes enregistrés	158
A déduire : votes blancs	4
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	154
Majorité absolue	78

A obtenu : Madame Monique LEMARIE : 154 voix.

Madame Monique LEMARIE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamée Vice-Présidente.

Vice-Président

Est candidat : Monsieur Noël LEVILLAIN.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice	167
Nombre de délégués présents ou représentés	166
Nombre de votes enregistrés	162
A déduire : votes blancs	11
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	151
Majorité absolue	76

A obtenu : Monsieur Noël LEVILLAIN : 151 voix.

Monsieur Noël LEVILLAIN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé Vice-Président.

Vice-Président

Est candidat : Monsieur Pascal MAGOAROU.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice	167
Nombre de délégués présents ou représentés	166
Nombre de votes enregistrés	163
A déduire : votes blancs	19
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	144
Majorité absolue	73

A obtenu : Monsieur Pascal MAGOAROU : 144 voix.

Monsieur Pascal MAGOAROU ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé Vice-Président.

Vice-Président

Est candidat : Monsieur Marc MASSION.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice	167
Nombre de délégués présents ou représentés	166
Nombre de votes enregistrés	160
A déduire : votes blancs	12
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	148
Majorité absolue	75

A obtenu : Monsieur Marc MASSION : 148 voix.

Monsieur Marc MASSION ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé Vice-Président.

Vice-Président

Est candidat : Monsieur Jean-Marie MASSON.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice	167
Nombre de délégués présents ou représentés	166
Nombre de votes enregistrés	159
A déduire : votes blancs	14
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	145
Majorité absolue	73

A obtenu : Monsieur Jean-Marie MASSON : 145 voix.

Monsieur Jean-Marie MASSON ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé Vice-Président.

Vice-Président

Est candidat : Monsieur Jean-Yves MERLE.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice	167
Nombre de délégués présents ou représentés	166
Nombre de votes enregistrés	160
A déduire : votes blancs	11
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	149
Majorité absolue	75

A obtenu : Monsieur Jean-Yves MERLE : 149 voix.

Monsieur Jean-Yves MERLE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé Vice-Président.

Vice-Président

Est candidat : Monsieur Franck MEYER.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice	167
Nombre de délégués présents ou représentés	166
Nombre de votes enregistrés	159
A déduire : votes blancs	19
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	140
Majorité absolue	71

A obtenu : Monsieur Franck MEYER : 140 voix.

Monsieur Franck MEYER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé Vice-Président.

Vice-Président

Est candidat : Monsieur Alain OVIDE.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice	167
Nombre de délégués présents ou représentés	166
Nombre de votes enregistrés	159
A déduire : votes blancs	12
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	147
Majorité absolue	74

A obtenu : Monsieur Alain OVIDE : 147 voix.

Monsieur Alain OVIDE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé Vice-Président.

Vice-Présidente

Est candidate : Madame Christine RAMBAUD.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice	167
Nombre de délégués présents ou représentés	166
Nombre de votes enregistrés	160
A déduire : votes blancs	20
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	140
Majorité absolue	71

A obtenu : Madame Christine RAMBAUD : 140 voix.

Madame Christine RAMBAUD ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamée Vice-Présidente.

Vice-Président

Est candidat : Monsieur Dominique RANDON.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice	167
Nombre de délégués présents ou représentés	166
Nombre de votes enregistrés	158
A déduire : votes blancs	11
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	147
Majorité absolue	74

A obtenu : Monsieur Dominique RANDON : 147 voix.

Monsieur Dominique RANDON ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé Vice-Président.

Vice-Président

Est candidat : Monsieur Yvon ROBERT.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice	167
Nombre de délégués présents ou représentés	166
Nombre de votes enregistrés	161
A déduire : votes blancs	20
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	141
Majorité absolue	71

A obtenu : Monsieur Yvon ROBERT : 141 voix.

Monsieur Yvon ROBERT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé Vice-Président.

Vice-Président

Est candidat : Monsieur Frédéric SANCHEZ.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice	167
Nombre de délégués présents ou représentés	166
Nombre de votes enregistrés	162
A déduire : votes blancs	17
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	145
Majorité absolue	73

A obtenu : Monsieur Frédéric SANCHEZ : 145 voix.

Monsieur Frédéric SANCHEZ ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé Vice-Président.

Vice-Présidente

Est candidate : Madame Nelly TOCQUEVILLE.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice	167
Nombre de délégués présents ou représentés	166
Nombre de votes enregistrés	163
A déduire : votes blancs	5
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	158
Majorité absolue	80

A obtenu : Madame Nelly TOCQUEVILLE : 158 voix.

Madame Nelly TOCQUEVILLE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamée Vice-Présidente.

Vice-Président

Est candidat : Monsieur Hubert WULFRANC.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice	167
Nombre de délégués présents ou représentés	166
Nombre de votes enregistrés	161
A déduire : votes blancs	19
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	142
Majorité absolue	72

A obtenu : Monsieur Hubert WULFRANC : 142 voix.

Monsieur Hubert WULFRANC ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé Vice-Président.

Vice-Président

Est candidat : Monsieur Régis ZAKNOUN.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice	167
Nombre de délégués présents ou représentés	166
Nombre de votes enregistrés	160
A déduire : votes blancs	14
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	146
Majorité absolue	74

A obtenu : Monsieur Régis ZAKNOUN : 146 voix.

Monsieur Régis ZAKNOUN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé Vice-Président.

Vice-Président

Est candidat : Monsieur François ZIMERAY.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice	167
Nombre de délégués présents ou représentés	166
Nombre de votes enregistrés	158
A déduire : votes blancs	38
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	120
Majorité absolue	61

A obtenu : Monsieur François ZIMERAY : 120 voix.

Monsieur François ZIMERAY ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé Vice-Président.

ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU (DELIBERATION N° C 100005)

Monsieur le Président invite l'Assemblée à procéder à l'élection des Membres du Bureau au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Il propose aux Membres de l'Assemblée d'avoir recours au vote électronique pour ce scrutin.

Personne ne s'y opposant, chaque délégué procède au vote sur son boîtier.

Membre du Bureau

Est candidate : Madame Nicolle BASSELET.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice	167
Nombre de délégués présents ou représentés	166
Nombre de votes enregistrés	162
A déduire : votes blancs	12
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	150
Majorité absolue	76

A obtenu : Madame Nicolle BASSELET : 150 voix.

Madame Nicolle BASSELET ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamée Membre du Bureau.

Membre du Bureau

Est candidate : Madame Mélanie BOULANGER.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice	167
Nombre de délégués présents ou représentés	166
Nombre de votes enregistrés	160
A déduire : votes blancs	11
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	149
Majorité absolue	75

A obtenu : Madame Mélanie BOULANGER : 149 voix.

Madame Mélanie BOULANGER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamée Membre du Bureau.

Membre du Bureau

Est candidat : Monsieur Didier CHARTIER.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice	167
Nombre de délégués présents ou représentés	166
Nombre de votes enregistrés	161
A déduire : votes blancs	15
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	146
Majorité absolue	74

A obtenu : Monsieur Didier CHARTIER : 146 voix.

Monsieur Monsieur Didier CHARTIER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé Membre du Bureau.

Membre du Bureau

Est candidat : Monsieur David CORMAND.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice	167
Nombre de délégués présents ou représentés	166
Nombre de votes enregistrés	160
A déduire : votes blancs	17
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	143
Majorité absolue	72

A obtenu : Monsieur David CORMAND : 143 voix.

Monsieur David CORMAND ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé Membre du Bureau.

Membre du Bureau

Est candidat : Monsieur Yannick DECONIHOUT.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice	167
Nombre de délégués présents ou représentés	166
Nombre de votes enregistrés	160
A déduire : votes blancs	14
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	146
Majorité absolue	74

A obtenu : Monsieur Yannick DECONIHOUT : 146 voix.

Monsieur Yannick DECONIHOUT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé Membre du Bureau.

Membre du Bureau

Est candidat : Monsieur Bernard JEANNE.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice	167
Nombre de délégués présents ou représentés	166
Nombre de votes enregistrés	159
A déduire : votes blancs	13
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	146
Majorité absolue	74

A obtenu : Monsieur Monsieur Bernard JEANNE : 146 voix.

Monsieur Bernard JEANNE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé Membre du Bureau.

Membre du Bureau

Est candidate : Madame Marie-Agnès LALLIER.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice	167
Nombre de délégués présents ou représentés	166

Nombre de votes enregistrés	163
A déduire : votes blancs	7
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	156
Majorité absolue	79

A obtenu : Madame Marie-Agnès LALLIER : 156 voix.

Madame Marie-Agnès LALLIER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamée Membre du Bureau.

Membre du Bureau

Est candidat : Monsieur Djoudé MERABET.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice	167
Nombre de délégués présents ou représentés	166
Nombre de votes enregistrés	162
A déduire : votes blancs	11
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	151
Majorité absolue	76

A obtenu : Monsieur Djoudé MERABET : 151 voix.

Monsieur Djoudé MERABET ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé Membre du Bureau.

Membre du Bureau

Est candidat : Monsieur Jean-Pierre PETIT.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice	167
Nombre de délégués présents ou représentés	166
Nombre de votes enregistrés	160
A déduire : votes blancs	9
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	152
Majorité absolue	77

A obtenu : Monsieur Jean-Pierre PETIT: 152 voix.

Monsieur Jean-Pierre PETIT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé Membre du Bureau.

Membre du Bureau

Est candidate : Madame Danièle PIGNAT.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice	167
Nombre de délégués présents ou représentés	166
Nombre de votes enregistrés	163
A déduire : votes blancs	7
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	156
Majorité absolue	79

A obtenu : Madame Danièle PIGNAT : 156 voix.

Madame Danièle PIGNAT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamée Membre du Bureau.

Membre du Bureau

Est candidat : Monsieur Hubert SAINT.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice	167
Nombre de délégués présents ou représentés	166
Nombre de votes enregistrés	161
A déduire : votes blancs	29
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	132
Majorité absolue	67

A obtenu : Monsieur Hubert SAINT : 132 voix.

Monsieur Hubert SAINT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé Membre du Bureau.

Membre du Bureau

Est candidat : Monsieur Emilien SANCHEZ.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice	167
Nombre de délégués présents ou représentés	166
Nombre de votes enregistrés	162
A déduire : votes blancs	10
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	152
Majorité absolue	77

A obtenu : Monsieur Emilien SANCHEZ : 152 voix.

Monsieur Emilien SANCHEZ ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé Membre du Bureau.

Membre du Bureau

Est candidate : Madame Marie SAVOYE.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice	167
Nombre de délégués présents ou représentés	166
Nombre de votes enregistrés	155
A déduire : votes blancs	8
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	147
Majorité absolue	74

A obtenu : Madame Marie SAVOYE : 147 voix.

Madame Marie SAVOYE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamée Membre du Bureau.

Membre du Bureau

Est candidat : Monsieur Philippe SCHAPMAN.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice	167
Nombre de délégués présents ou représentés	166
Nombre de votes enregistrés	161
A déduire : votes blancs	8
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	153
Majorité absolue	77

A obtenu : Monsieur Philippe SCHAPMAN : 153 voix.

Monsieur Philippe SCHAPMAN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé Membre du Bureau.

Membre du Bureau

Est candidate : Madame Martine TAILLANDIER.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice	167
Nombre de délégués présents ou représentés	166
Nombre de votes enregistrés	159
A déduire : votes blancs	6
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	153
Majorité absolue	77

A obtenu : Madame Martine TAILLANDIER : 153 voix.

Madame Martine TAILLANDIER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamée Membre du Bureau.

Membre du Bureau

Est candidat : Monsieur Claude THOMAS DIT DUMONT.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de délégués en exercice	167
Nombre de délégués présents ou représentés	166
Nombre de votes enregistrés	159
A déduire : votes blancs	13
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	146
Majorité absolue	74

A obtenu : Monsieur Claude THOMAS DIT DUMONT : 146 voix.

Monsieur Claude THOMAS DIT DUMONT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé Membre du Bureau.

Monsieur le Président félicite les élus.

DELEGATION AU BUREAU (DELIBERATION N° C 100006)

Monsieur le Président présente le projet de Délibération qui a été adressé à ses Collègues, et en donne lecture :

"Conformément à l'article L 5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil peut déléguer une partie de ses attributions au Bureau.

Ces délégations vous sont proposées pour faciliter la gestion des affaires courantes.

Lors de chaque réunion du Conseil, il vous sera rendu compte des décisions prises sur la base de cette délégation.

Le Quorum constaté,

Le Conseil de la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 5211.10,

Vu les statuts de la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Laurent FABIOUS, Président,

Après en avoir délibéré,

Considérant :

↳ que conformément à l'article L 5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil peut déléguer une partie de ses attributions au Bureau,

↳ que cette délégation permettrait de faciliter la gestion des affaires courantes,

Décide :

» de déléguer au Bureau l'ensemble des attributions du Conseil, à l'exception de celles listées ci-après :

1. Les orientations budgétaires, le vote du budget, l'institution et fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances

2. L'approbation du compte administratif

3. Les dispositions à caractère budgétaire prises à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L 1612.15 du Code Général des Collectivités Territoriales

4. Les décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale

5. L'adhésion de l'établissement à un établissement public

6. La délégation de la gestion d'un service public

7. Les dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville

8. La reconnaissance de l'intérêt communautaire des projets, actions, programme d'actions dans le cadre des compétences statutaires

9. Les décisions nécessitant une décision budgétaire modificative préalable

10. L'approbation des règlements (et notamment les dispositifs d'attribution d'aides)

11. La détermination de l'attribution de compensation aux communes, la définition des critères de la dotation de solidarité et son montant

12. Les règles générales d'indemnisation des différents usagers dans le cadre des nuisances générées par des grands projets

13. La signature des marchés négociés dans le cadre de l'article 35 I 2° et 3° (marchés de services ne pouvant faire l'objet d'un appel d'offres et marchés de travaux et de fournitures conclus uniquement à des fins de recherche, d'essai, d'expérimentation ou de mise au point, d'étude ou de développement sans finalité commerciale immédiate) d'un montant supérieur à 193 000 €, ainsi que la signature des avenants subséquents

14. La signature des marchés de maîtrise d'œuvre dont le Code des Marchés Publics impose le recours à la procédure dite de "Concours" ainsi que la signature des avenants subséquents

15. La signature des conventions, protocoles, transactions pour des participations financières supérieures à 150 000 €, à l'exception des conventions qui font application de règlements d'aide précédemment adoptés par le Conseil

16. L'adhésion à des organismes extérieurs et la désignation des représentants de la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe au sein de ces organismes à l'exception des adhésions impliquant le paiement d'une cotisation annuelle inférieure à 5 000 € et ne nécessitant pas la désignation de représentants par l'organe délibérant

17. La signature des chartes, règlements, conventions partenariales et programmes d'actions concernant l'ensemble des communes membres de la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe

18. Les attributions déléguées au Président de la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe.

Lors de chaque réunion du Conseil, le Président rendra compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant."

La délibération est adoptée à l'unanimité (166 voix).

DELEGATION AU PRESIDENT (DELIBERATION N° C 100007)

Monsieur le Président présente le projet de Délibération qui a été adressé à ses Collègues, et en donne lecture :

"Conformément à l'article L 5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil peut déléguer une partie de ses attributions au Président.

Ces délégations vous sont proposées dans un souci de réactivité, d'efficacité de l'action administrative et afin de faciliter la gestion des affaires courantes.

Lors de chaque réunion du Conseil, il sera rendu compte des attributions exercées par délégation de l'Assemblée plénière.

Le Quorum constaté,

Le Conseil de la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211.10,

Vu les statuts de la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Laurent FABIOUS, Président,

Après en avoir délibéré,

Considérant :

↳ que conformément à l'article L 5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil peut déléguer une partie de ses attributions au Président,

↳ que dans un souci de réactivité, d'efficacité de l'action administrative et pour faciliter la gestion des affaires courantes, le contenu de cette délégation pourrait être fixé comme suit :

Décide :

▶ de déléguer au Président de la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe, pour la durée du mandat, les attributions suivantes :

1. L'ensemble des décisions d'actions en justice en demande et en défense de l'Etablissement, en se faisant assister le cas échéant par des avocats, devant tous les degrés de juridiction de l'ordre judiciaire ou de l'ordre administratif ainsi que devant le tribunal des conflits.

L'ensemble des dépôts de plainte au nom de l'Etablissement, avec ou sans constitution de partie civile.

2. La désignation, la fixation et le règlement des honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers et experts auxquels la Communauté de l'Agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe est amenée à faire appel.

3. Les décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de marchés de travaux, de fournitures, de services et des accords cadres qui peuvent être passés selon la procédure adaptée, conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics, lorsque les crédits sont inscrits au budget, ainsi que leurs avenants.

Le Président est autorisé, en application du 2^{ème} alinéa de l'article L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, à déléguer sa signature :

Des décisions relatives à la préparation, la passation et l'exécution de ces marchés :

▶ au Vice-Président, Président de la Commission d'Appels d'Offres, lorsque le montant du marché est supérieur à 30 000 € TTC, et en cas d'empêchement de ce dernier au Vice-Président chargé des Finances,

▶ au Directeur Général des Services, aux Directeurs Généraux Délégués, aux Directeurs Généraux Adjointes et aux Directeurs et Responsables de Pôles, chacun dans leur domaine de compétence, lorsque le montant du marché n'excède pas 30 000 € TTC, et en cas d'absence ou d'empêchement de l'un d'eux, à un autre titulaire de l'un des emplois susvisés, nommément désigné.

Des décisions relatives au règlement de ces marchés :

▶ au Vice-Président chargé des Finances, quel que soit le montant du marché, et en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à un autre Vice-Président nommément désigné.

Il sera rendu compte des décisions mises en exécution de cette délégation selon les modalités suivantes : un tableau récapitulatif sera communiqué aux élus lors de chaque réunion. Il précisera pour chaque marché, son objet, l'identité du titulaire et son montant.

Les élus pourront également obtenir communication d'informations plus précises sur simple demande de leur part.

4. Les décisions de contracter et renégocier tout emprunt à court, moyen ou long terme participant au financement de tout investissement. Ces contrats seront conclus dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget.

5. Les décisions pour renouveler ou contracter les lignes de trésorerie nécessaires aux besoins annuels de la Communauté de l'Agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe.

6. Les décisions pour procéder au placement des fonds disponibles de trésorerie dans le respect des règles de dérogation à l'obligation de dépôt des fonds auprès de l'Etat et passer à cet effet les actes nécessaires.

7. La création des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services.

8. L'aliénation de gré à gré des biens mobiliers jusqu'à 15 000 €.

9. L'acceptation de dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

10. Les ordres de service ou les décisions de poursuivre dans le cadre des Marchés Publics.

11. La conclusion des contrats relatifs :

○ à la location ponctuelle des salles

○ aux prêts de biens

○ à l'occupation temporaire du domaine public, lorsqu'ils sont conclus au profit de la Communauté de l'Agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe et que le montant de la redevance annuelle est inférieur à 30 000 € hors taxes et hors charges

○ au mécénat d'entreprise

○ à la prise à bail et à la mise en location de locaux, terrains, bâtiments et autres biens immeubles lorsque le loyer annuel est inférieur à 30 000 € hors taxes et hors charges

○ à la constitution de servitudes par la Communauté de l'Agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe sur ses biens ou à son profit, lorsque le montant de l'indemnité est inférieur à 5 000 € et hors les cas où cette servitude est constituée dans un acte d'acquisition ou de cession.

○ à la mise à disposition des services du réseau de déchetteries au profit des communes membres pour le traitement des déchets de services techniques municipaux, suivant modèle type adopté par le Conseil communautaire.

○ à la mise à disposition de services de distribution de documents d'information liés à la collecte des déchets, conclus avec les communes membres, suivant modèle type, et les éventuels

avenants portant révision du montant de la participation financière de la Communauté de l'Agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe

12. Les décisions relatives, dans le cadre du règlement des sinistres, à l'acceptation des indemnités versées à la Communauté de l'Agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe par les compagnies d'assurance et à la cession de biens audites compagnies.

13. L'exercice du droit de préemption dont la Communauté de l'Agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe est titulaire dans les ZAD et la faculté de le déléguer à l'Etablissement Public Foncier de Normandie, à l'occasion de l'aliénation d'un bien.

14. La saisine, pour avis, de la commission consultative des services publics locaux sur tout projet relevant de sa compétence, conformément aux dispositions de l'article L 1413-1 du CGCT.

15. Les décisions relatives à l'aide directe aux ménages accédant à la propriété dans les conditions fixées par le Règlement d'aides au PLH 2007- 2013 des EPCI préexistants et la signature des conventions correspondantes.

Le Président pourra sous sa surveillance et sa responsabilité, donner par arrêté délégation aux Vice-Présidents (et en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers à d'autres membres du Bureau), au Directeur Général des Services, aux Directeurs Généraux Délégués, aux Directeurs Généraux Adjointes et aux Directeurs ou Responsables de Pôles, en vue de la signature des actes relatifs aux attributions déléguées par le Conseil.

Conformément à l'article L 5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte des attributions exercées par le Président en application de la présente décision."

La délibération est adoptée à l'unanimité (166 voix).

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES (DELIBERATION N° C 100008)

Le Conseil décide, à l'unanimité (166 voix), de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations des Membres de la Commission d'Appels d'Offres.

Après une interruption de séance permettant la concertation des élus, Monsieur le Président propose la liste suivante dans le respect du principe de la représentation proportionnelle :

Président : M. Marc MASSION.

5 membres titulaires et 5 membres suppléants :

Titulaires
1. Rémy ORANGE
2. Bernard MUNIN
3. Guy DA LAGE
4. Dominique HARDY

5. Jean DUPONT
Suppléants
1. François FOUTEL
2. Françoise COMBES
3. Jean-Pierre DARDANNE
4. Hélène KLEIN
5. Michel BALDENWECK

Les membres de la liste présentée sont élus (166 voix).

ELECTION DES MEMBRES REPRESENTANT LA CREA AU SEIN DE LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES DES GROUPEMENTS DE COMMANDES (DELIBERATION N° C 100009)

Monsieur le Président présente le projet de Délibération qui a été adressé à ses Collègues, et en donne lecture :

"La présente délibération a pour objet de procéder à la désignation des membres – titulaire et suppléant – représentant la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe au sein des groupements de commandes que celle-ci constitue avec d'autres collectivités ou organismes.

L'article 8-III du Code des Marchés Publics énonce que sont membres de la Commission d'Appels d'Offres des groupements un représentant de la Commission d'Appels d'Offres de chaque membre du groupement, élu parmi ses membres ayant voix délibérative.

Il convient aujourd'hui d'élire le représentant la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe et son suppléant auprès des Commissions d'Appels d'Offres créées dans le cadre des groupements de commandes à venir dont la Communauté d'Agglomération sera membre.

Le Quorum constaté,

Le Conseil de la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe,

Vu le Code des Marchés Publics, notamment son article 8,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2121.21 et L 2121.33,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 22 décembre 2009 portant création de la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe,

Vu les statuts de la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Laurent FABIOUS, Président,

Après en avoir délibéré,

Considérant :

↳ qu'aux termes de l'article 8 du Code des Marchés Publics relatifs au groupement de commandes, il convient de procéder à l'élection et à la désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant de la Commission d'Appels d'Offres,

Décide :

▶▶ à l'unanimité, conformément à l'article L 2121.21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas recourir au vote à scrutin secret,

et

▶▶ de procéder à ladite élection.

Sont candidats Monsieur Marc MASSION (Président de la Commission d'Appels d'Offres de la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe) en tant que membre titulaire et Monsieur Dominique HARDY (Membre titulaire de la Commission d'Appels d'Offres de la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe) en tant que membre suppléant, appelés à siéger auprès des Commissions d'Appels d'Offres créées dans le cadre des groupements de commandes dont la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe sera membre."

Le Conseil décide, à l'unanimité (166 voix), de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation.

Sont déclarés élus à l'unanimité (166 voix) :

MM. Marc MASSION (titulaire)
Dominique HARDY (suppléant).

REGLEMENT INTERIEUR – ADOPTION (DELIBERATION N° C 100010)

Monsieur le Président présente le projet de Délibération qui a été adressé à ses Collègues, et en donne lecture :

"Conformément aux dispositions combinées des articles L 2121.8 et L 5211.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil doit établir son Règlement Intérieur dans les 6 mois suivants son installation.

La présente Délibération a donc pour objet de soumettre au Conseil une proposition de Règlement Intérieur.

Le Quorum constaté,

Le Conseil de la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 5211.1, L 2121.8, L 2121.27.1 et L 2121.28,

Vu les statuts de la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Laurent FABIOUS, Président,

Après en avoir délibéré,

Considérant :

↳ que conformément aux dispositions combinées des articles L 2121.8 et L 5211.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil doit établir son Règlement Intérieur dans les 6 mois suivants son installation,

↳ qu'il convient de préciser notamment les modalités de constitution des Commissions Spécialisées et des Groupes de Travail ainsi que le fonctionnement des Groupes d'élus,

↳ qu'il paraît souhaitable d'apporter diverses autres précisions,

Décide :

» d'approuver le Règlement Intérieur dont le texte est joint en Annexe."

La délibération est adoptée à l'unanimité (166 voix).

INDEMNITES DE FONCTION DU PRESIDENT, DES VICE-PRESIDENTS ET DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION ROUEN-ELBEUF-AUSTREBERTHE (DELIBERATION N° C 100011)

Monsieur le Président présente le projet de Délibération qui a été adressé à ses Collègues, et en donne lecture :

"Le décret n° 2004.615 du 25 juin 2004 modifie les articles R 5211.4 et R 5216.1 du Code Général des Collectivités Territoriales et fixe les montants maxima des indemnités de fonction susceptibles d'être versées aux Présidents et aux Vice-Présidents des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale mentionnées à l'article L 5211.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les articles L 5216.4 et L 5216.4.1 du Code Général des Collectivités Territoriales fixent le régime applicable aux membres du Conseil des Communautés d'Agglomérations.

Conformément à l'article L 5211.12 du Code Général des Collectivités Territoriales précité, lorsque l'organe délibérant d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale est renouvelé, il est nécessaire de prendre une délibération fixant les indemnités de fonction de ses membres.

Le Quorum constaté,

Le Conseil de la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2009 portant création de la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe,

Vu les statuts de la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe,

Vu la délibération du Conseil des 7 janvier 2010 fixant les indemnités de fonction du Président, des Vice-Présidents et des autres membres du Conseil de la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Laurent FABIOUS, Président,

Après en avoir délibéré,

Considérant :

↳ que l'article R 5216.1 du Code Général des Collectivités Territoriales fixe les montants maxima des indemnités de fonction susceptibles d'être versées aux Présidents et aux Vice-Présidents des Etablissements Publics de Coopération mentionnés à l'article L 5211.12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

↳ que les articles L 5216.4 et L 5216.4.1 du Code Général des Collectivités Territoriales fixent les dispositions applicables aux membres du Conseil des Communautés d'Agglomérations,

↳ que conformément à la jurisprudence en vigueur les indemnités peuvent être modulées en fonction de la charge quantitative des fonctions exercées, qu'ainsi, il apparaît opportun de moduler le montant des indemnités des conseillers communautaires qui recevront une délégation de fonctions ou qui seront membres titulaires de la Commission d'Appels d'Offres en raison de la charge de travail que représente l'exercice de ces missions,

↳ que les délibérations, fixant les indemnités de fonction prévues à l'article L 5211.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, doivent intervenir dans les trois mois suivant le renouvellement et l'installation de l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale,

Décide :

▶▶ de fixer les nouveaux montants attribués en appliquant au montant de traitement mensuel correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, les barèmes suivants :

Fonction	Président	Vice-Présidents	Conseillers Délégués	Conseillers membres titulaires de la CAO	Conseillers communautaires
<i>Taux (en % de l'IB 1015)</i>	145	47,50	28	15	2,2

Les dépenses qui en résultent seront imputées au chapitre 65 du budget Principal de la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe."

La délibération est adoptée à l'unanimité (166 voix).

COMMISSION LOCALE DES TRANSFERTS DE CHARGES – COMPOSITION (DELIBERATION N° C 100012)

Monsieur le Président présente le projet de Délibération qui a été adressé à ses Collègues, et en donne lecture :

"En application de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe et les communes membres ont l'obligation de créer une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges entre les communes et les communautés.

Cette commission locale doit être composée de membres des conseils municipaux des communes, chaque conseil municipal disposant d'au-moins un représentant.

La Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe (CREA) peut déterminer le nombre de représentants par conseil municipal siégeant à la commission en tenant compte du nombre d'habitants des communes membres.

Il est proposé que les communes de plus de 50 000 habitants disposent de trois représentants, que celles de plus de 10 000 habitants disposent de deux représentants, et que les autres communes disposent chacune d'un représentant au sein de la commission.

Cette commission qui élira son Président et ses Vice-Présidents parmi ses membres pourra faire appel pour l'exercice de sa mission à des experts.

Le Quorum constaté,

Le Conseil de la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe (CREA),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 5211-1 et L 5211-9,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 22 décembre 2009 portant création de la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe (CREA),

Vu la loi n° 99.586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu les statuts de la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe (CREA),

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Laurent FABIOUS, Président,

Après en avoir délibéré,

Considérant :

↳ qu'il convient de déterminer le nombre de représentants des communes au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) de la CREA,

↳ que les communes doivent désigner leurs représentants qui seront habilités à siéger dans le cadre de la CLETC,

Décide :

▶ de valider la représentation des communes de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) selon les modalités suivantes :

- communes de plus de 50 000 habitants : 3 représentants*
- communes de plus de 10 000 habitants : 2 représentants*
- autres communes : 1 représentant,*

et

▶ d'autoriser la saisie des communes afin qu'elles désignent leurs représentants au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC)."

La délibération est adoptée à l'unanimité (166 voix).

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'AEROPORT ROUEN VALLEE DE SEINE – CONSEIL – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CREA (DELIBERATION N° C 100013)

Monsieur le Président présente le projet de Délibération qui a été adressé à ses Collègues, et en donne lecture :

"Par Délibération du Conseil en date du 6 octobre 2008, la Communauté de l'Agglomération Rouennaise a déclaré d'intérêt communautaire l'adhésion au Syndicat mixte de l'aéroport Rouen Vallée de Seine à compter du 1^{er} janvier 2009.

Par Délibération du 8 décembre 2008, le Conseil de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise avait procédé à la désignation de 4 représentants titulaires et 4 suppléants au Comité Syndical, la dissolution de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise emporte fin de leur mandat.

Il est donc nécessaire de procéder à l'élection des représentants de la CREA conformément à l'article 6 des statuts du Syndicat Mixte.

Le Quorum constaté,

Le Conseil de la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe (CREA),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2121-21, L 2121-33 et L 5211-1,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 22 décembre 2009 portant création de la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe (CREA),

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion de l'Aéroport Rouen Vallée de Seine (SMGARVS), notamment son article 6,

Vu les statuts de la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe (CREA), notamment l'article 5 relatif à la compétence Développement économique,

Vu la Délibération du Conseil de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise en date du 6 octobre 2008 par laquelle il a déclaré d'intérêt communautaire l'adhésion au Syndicat mixte de l'aéroport Rouen Vallée de Seine à compter du 1^{er} janvier 2009,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Laurent FABIOUS, Président,

Après en avoir délibéré,

Considérant :

☞ qu'il est nécessaire de désigner quatre représentants titulaires et quatre suppléants au sein du Syndicat Mixte de l'Aéroport Rouen Vallée de Seine,

Décide :

▶▶ à l'unanimité, conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas recourir au vote à scrutin secret,

et

▶▶ de procéder à ladite élection pour laquelle ont été reçues les candidatures suivantes :

Titulaires

Monsieur Frédéric SANCHEZ

Monsieur Jean-Marie ALINE

Monsieur Yvon ROBERT

Monsieur Philippe GUILLIOT.

Suppléants

*Monsieur Laurent GRELAUD
Monsieur Michel BOVIN
Madame Emmanuèle JEANDET-MENGUAL
Monsieur Dominique HARDY."*

Monsieur GRIMA indique que le groupe des élus-es Verts et apparenté-es ne souhaite pas prendre part au vote sur cette désignation et ce, pour deux raisons :

1. La pertinence de la mise sous perfusion financière de cet aéroport par les finances publiques leur paraît être définitivement une erreur.

2. Cet aéroport a inauguré la ligne Rouen-Lyon. Ils considèrent eux que l'alternative ferroviaire était plus pertinente et bien moins polluante.

Sont déclarés élus à l'unanimité (les élus-es du groupe Verts et apparenté-es ne prenant pas part au vote) :

Titulaires

Monsieur Frédéric SANCHEZ
Monsieur Jean-Marie ALINE
Monsieur Yvon ROBERT
Monsieur Philippe GUILLIOT.

Suppléants

Monsieur Laurent GRELAUD
Monsieur Michel BOVIN
Madame Emmanuèle JEANDET-MENGUAL
Monsieur Dominique HARDY.

Monsieur le Président rappelle que cette affaire de l'aéroport existe depuis longtemps.

En liaison avec la Chambre de Commerce, il a été dit que ce n'était pas possible de répondre aux exigences de subvention de la S^{té} Britair pour continuer son exploitation.

Cela ne veut pas dire que l'aéroport, en tant qu'aérodrome de Boos, va fermer parce qu'il y a quand même des avions d'affaires. Il peut y avoir aussi des éléments sanitaires, du vol à voile...

Parallèlement, il s'est mis en rapport avec le Président de la Région sur le projet de faire de Deauville un aéroport commun qui éviterait le gaspillage des deniers publics.

Ce dossier est lié aussi à celui du raccordement à Roissy par un chemin de fer direct et rapide qui est en fait la vraie solution au problème.

CREATION DES BUDGETS ANNEXES – AUTORISATION (DELIBERATION N° C 100014)

Monsieur le Président présente le projet de Délibération qui a été adressé à ses Collègues, et en donne lecture :

"L'arrêté préfectoral du 22 décembre 2009 a autorisé la fusion de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise, de la Communauté d'Agglomération d'Elbeuf/Boucle de Seine et des Communautés de communes Seine-Austreberthe et Le Trait-Yainville pour créer la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe (CREA) à compter du 1^{er} janvier 2010.

Afin d'exercer les compétences de la CREA sur l'ensemble de son périmètre et de respecter le Code Général des Collectivités Territoriales et les instructions comptables qui imposent la tenue d'une comptabilité distincte pour certains secteurs d'activité, la création de budgets annexes est nécessaire.

Il est donc proposé d'annexer au budget principal de la CREA les budgets suivants:

- *Budget annexe Transport,*
- *Budget annexe Aménagement des Zones d'Activités Economiques,*
- *Budget annexe Déchets ménagers,*
- *Régie publique de l'Eau avec le budget Régie de l'Assainissement comme budget annexe de celui de la Régie de l'Eau,*
- *Régie Haut débit.*

Ces Régies sont dotées de la seule autonomie financière.

Les budgets seront présentés lors du Conseil de la CREA le 29 mars prochain, après la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire le 1^{er} février.

Le Quorum constaté,

Le Conseil de la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les instructions comptables M 14 et M 4,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 22 décembre 2009 portant création de la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe (CREA),

Vu les statuts de la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Laurent FABIOUS, Président,

Après en avoir délibéré,

Considérant :

- ↳ *qu'il est nécessaire de créer des budgets annexes au budget principal de la CREA,*

Décide :

► d'annexer au budget principal de la CREA les budgets suivants :

- Budget annexe Transport,
- Budget annexe Aménagement des Zones d'Activités Economiques,
- Budget annexe Déchets ménagers,
- Régie publique de l'Eau avec le budget Régie de l'Assainissement comme budget annexe de celui de la Régie de l'Eau,
- Régie Haut débit.

La présente Délibération sera transmise à l'INSEE en vue de l'immatriculation de ces budgets au répertoire SIRENE."

La délibération est adoptée à l'unanimité (166 voix).

Pour terminer, Monsieur le Président indique que le prochain Conseil se tiendra le 1^{er} février à Elbeuf, espace Franklin.

Il précise qu'à terme, il est prévu qu'il puisse se réunir dans le Hangar 2 où un auditorium sera aménagé au 1^{er} étage.

Il remercie à nouveau ses Collègues. Il pense que le travail commence sous d'excellents auspices.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20 heures 20.